



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU : 05 avril 2022

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Messieurs, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Serge THIVILLON.

Absents : Pierre LETIEVANT, pouvoir donné à Danielle RANGER.
Magali TRIOMPHE, Mickael BLACHON, Christophe PONCET, Bruno ROYER-FOUILLOUX.

Secrétaire de séance : Danielle RANGER

L'appel est formulé par Mireille TARDY, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h38.
Après accord des élus, les votes auront lieu à mains levées.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2022.

Ordre du jour :

- 1 - Modification RIFSEEP
- 2 - Taux d'imposition
- 3 - Budget primitif communal
- 4 - Budget primitif eau et assainissement
- 5 - Questions diverses

Lecture est faite par Madame le Maire d'un courrier déposé ce jour en mairie signé par Bruno ROYER-FOUILLOUX, Magali TRIOMPHE, Christophe PONCET et Mickaël BLACHON. Conformément à son contenu, le texte est ajouté ci-dessous :

Par la présente nous vous informons que nous ne participerons pas au conseil municipal du 05/04/2022. Celui-ci a pour but le vote du budget 2022.

Au regard des différents désaccords rencontrés lors du vote du budget 2021, nous ne souhaitons pas revivre la même situation. En effet, des propos limites et irrespectueux ont été tenus envers certains [membres du conseil]. Des restrictions de budget sur différentes actions ont été votées sans que nous ne puissions faire quoi que ce soit.

Enfin, notre intervention concernant des erreurs de chiffres détectées sur le budget 2021, sans pour autant que cela soit une attaque, ont engendré des réflexions peu correctes.
Les décisions prises pour le budget sont ficelées en amont, les débats pour les faire évoluer sont presque néants.

La communication et les discussions sont très complexes, c'est pourquoi, pour ne pas faire d'erreurs et pour ne pas les cautionner, nous préférons ne pas participer cette année.

Ce message s'adresse à tous les membres du conseil municipal.

Madame le maire, nous demandons que ce texte soit rajouté en l'état au compte rendu du conseil municipal du 05/04/2022.

Madame le Maire précise que lors du vote du budget 2021, seul 1 sur 300 sous-chapitres a fait débat (ligne qui concerne les activités scolaires). A l'issue de ce dernier le montant avait été modifié, certes pas à la hauteur demandée par les auteurs de la lettre, mais tout de même revu à la hausse. Elle trouve regrettable de constater que ces élus ne s'intéressent pas à la totalité des finances de la commune. De plus, si une personne ne s'est pas sentie respectée, des excuses ont déjà été présentées en conseil municipal l'an

dernier.

D'autre part, des erreurs de plumes ont été constatées l'an dernier par la préfecture, il s'agit d'inversion de chiffres lors de la saisie informatique du budget, celles-ci ont été corrigées conformément aux demandes de la préfecture.

Il est également précisé qu'effectivement le budget est préparé à l'avance par la commission finances (sinon à quoi servirait-elle ?) en fonction des dépenses déjà réalisées depuis le début de l'année, en prévision des dépenses courantes et autres dépenses votées en conseil municipal, comme cela se fait dans toutes les communes et toutes les communautés de communes. La préparation du budget prend un temps considérable et n'est pas réalisable en une soirée. Enfin, avant présentation au conseil municipal, le budget primitif est envoyé pour avis à la trésorerie et à la Préfecture, qui ont émis un avis positif, il a également fait l'objet d'un envoi à chaque élu au cours de la semaine dernière.

Par ailleurs, chaque habitant pourra se faire sa propre opinion sur l'intérêt de faire paraître le courrier dans le compte-rendu du conseil municipal.

Pour finir, il est fâcheux de constater que tous les élus de la commune ne s'intéressent pas à tous les points de l'ordre du jour, notamment, les taux d'imposition qui concernent tous les résidents.

1. Modification RIFSEEP :

Lors de sa séance du 19 octobre 2021, le conseil municipal a décidé d'approuver la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les membres du personnel.

La délibération prise ce jour-là prévoit que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ainsi que le Complément d'Indemnité Annuel (CIA) soient diminués de 50% en cas d'absence du salarié inférieure à 14 jours et supprimés en cas d'absence du salarié supérieure à 14 jours, précisant que : *Le maire se réserve le droit de ne pas appliquer la réduction ou la suppression de l'IFSE.*

Concernant cette délibération, à la demande de Nathalie Moreno auprès du syndicat CFDT Interco Loire Haute-Loire, il est demandé la suppression de la phrase :

Le maire se réserve le droit de ne pas appliquer la réduction ou la suppression de l'IFSE.

Mme le Maire précise que cette phrase ne contient aucune irrégularité puisqu'elle a reçu un avis favorable du comité technique auprès du CDG42 auquel siègent les représentants de la CFDT et validée par le contrôle de légalité de la préfecture.

De plus, cette phrase est destinée à ne pas pénaliser un(e) salarié(e) qui aurait exceptionnellement une période d'absence cumulée supérieure à 14 jours, il paraît donc surprenant qu'un syndicat professionnel émette une demande défavorable aux salariés, toutefois afin d'accéder à leur demande, Madame le Maire propose donc de prendre une nouvelle délibération reprenant exactement les termes de celle du 19 octobre 2021 à l'exception de la ligne au point I.D. de la phrase :

Le maire se réserve le droit de ne pas appliquer la réduction ou la suppression de l'IFSE.

Pour : 4 voix Contre : 3 voix Abstention : 0 voix

2. Taux d'imposition :

Madame le Maire informe que l'augmentation des coûts de fonctionnement est supérieure à l'augmentation des recettes fiscales.

Il paraît donc nécessaire d'augmenter les taux d'imposition pour combler ce déficit, le budget de la commune étant très serré.

Toutefois, compte-tenu du contexte actuel et des hausses générales que subissent les habitants, il semble déplacé d'appliquer une hausse sur les taxes foncières en 2022 et plus censé de reporter cette hausse en 2023. Il est précisé que la TEOM (Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères) gérée par le SICTOM a augmenté de 36% sur 3 ans et devrait encore augmenter.

Par conséquent, Mme le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition, soit sur les propriétés bâties englobe le taux communal et le taux départemental en vigueur soit 31.21% et 40.46%.

Pour : 7 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

3. Budget Primitif communal :

Madame le maire donne la parole à Bernadette TRANCHAND qui présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT COMMUNAL BP 2022					
Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Montants
011	Charges à caractère général	185 370,00	013	Atténuations de produits	3 000,00
012	Charges de personnel	142 600,00	70	Produits des services et du domaine	32 200,00
014		-	73	Produits fiscaux	181 600,00
022	Dépenses imprévues	13 000,00	74	Dotations, subventions et participations	109 474,00
65	Autres charges de gestion courante	41 330,00	75	Autres produits de gestion courante	42 800,00
66	Charges financières	3 000,00	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	-	77	Produits exceptionnels	-
68	Dotations aux provisions	8,00	78	Reprises de provisions	-
	Total des opérations réelles	385 308,00		Total des opérations réelles	369 074,00
022	Dépenses imprévues	-			
023	Virement à la section d'investissement	28 000,00			
040					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 300,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fnt		043		
	Total des opérations d'ordre	34 300,00		Total des opérations d'ordre	-
002	Résultat reporté N-1 (si négatif)	1 070,73	002	Résultat reporté N-1 (si positif)	51 788,56
	Total général	420 678,73		Total général	420 862,56

Autofinancement - 16 234,00 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 183,83

Attention le déficit d'investissement 2021 est déduit du RAN de fonctionnement
Soit 150 k€ - 100 k€ = 50 k€ de résultat reporté positif de fonctionnement

INVESTISSEMENT COMMUNAL BP 2022					
Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Montants
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 800,00	13	Subvention d'investissement	15 650,00
204	Subventions d'équipement versées	4 260,00	16	Produits d'emprunt	-
21	Immobilisations corporelles	49 450,00	19	Neutralisation et régularisation d'opération	-
			20	Subventions incorporelles	-
23	Immobilisations en cours	-	204	Subventions d'équipement versées	-
	Total des dépenses d'équipement	55 510,00		total recettes d'équipement	15 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	10	Dotations Fonds divers Réserves	69 350,00
13	Subvention d'investissement	-	1068	Exédent de fonctionnement	100 586,71
16	Remboursements d'emprunt	168 000,00	165	Dépôts cautionnement reçus	-
26	Participations		024	Produits de cession	110 000,00
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	5 000,00			
	Total des dépenses financières	173 000,00		Total des recettes financières	279 936,71
	Total des dépenses réelles d'investissement	228 510,00		Total des recettes d'investissement	295 586,71
040	Transferts en section de fonctionnement		021	Virement de la section de fonctionnement	28 000,00
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	6 300,00
			041	Opérations patrimoniale	
	Total des opérations d'ordre	-		Total des opérations d'ordre	34 300,00
001	Résultat reporté N-1 (si négatif)	100 586,71	001	Résultat reporté N-1 (si positif)	
	Total général	329 096,71		Total général	329 886,71
				RESULTAT INVESTISSEMENT	790,00
	Total cumulé des deux sections	749 775,44		Total cumulé des deux sections	750 749,27

RESULTAT COMMUNAL GLOBAL 973,83

Total dépenses Equilibre Réel 273 586,71 Total recettes Equilibre Réel 314 236,71
EQUILIBRE REEL 40 650,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune.

Pour : 7 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4. Budget Primitif eau et assainissement :

Madame le maire donne la parole à Bernadette TRANCHAND qui présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif Eau et Assainissement pour l'année 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT EAU-ASSAINISSEMENT BP 2022					
Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Montants
011	Charges à caractère général	46 900,00	013	Atténuations de produits	
012	Charges de personnel	10 000,00	70	Produits des services et du domaine	59 000,00
014	Atténuations de produits	6 200,00	73	Produits fiscaux	
65	Autres charges de gestion courante	-	74	Dotations, subventions et participations	
	Total des dépenses de gestion des services	63 100,00	75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières	1 200,00		Total des recettes de gestion des services	59 000,00
67	Charges exceptionnelles	37 050,00	76	Produits financiers	-
68	Dotations aux provisions	180,00	77	Produits exceptionnels	-
022	Dépenses imprévues	3 000,00	78	Reprises de provisions	
	Total des opérations réelles	104 530,00		Total des opérations réelles	59 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	042	Reprises de la section d'investissement	57 000,00
042	Dotations aux amortissement	41 000,00			
	Total des opérations d'ordre	41 000,00		Total des opérations d'ordre	57 000,00
002	Résultat reporté N-1 (si négatif)	-	2	Résultat reporté N-1 (si positif)	29 939,39
	Total général	145 530,00		Total général	145 939,39

RESULTAT FONCTIONNEMENT	409,39
-------------------------	--------

INVESTISSEMENT EAU-ASSAINISSEMENT BP 2022					
Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Montants
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	13	Subvention d'investissement	
204	Subventions d'équipement versées		16	Produits d'emprunt	
21	Immobilisations corporelles	-	20	Subventions incorporelles	
23	Immobilisations en cours	2 500,00	204	Subventions d'équipement versées	
	Total des dépenses d'équipement	2 500,00		total recettes d'équipement	-
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations Fonds divers Réserves	
13	Subvention d'investissement		1068	Exédent de fonctionnement	
16	Remboursements d'emprunt	2 000,00	165	Dépôts cautionnement reçus	
26	Participations		024	Produits de cession	
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	2 000,00		Total des dépenses financières	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 500,00		Total des recettes d'investissement	-
040	Transferts en section de fonctionnement	57 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	-
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	41 000,00
			041	Opérations patrimoniale	
	Total des opérations d'ordre	57 000,00		Total des opérations d'ordre	41 000,00
2	Résultat reporté N-1 (si négatif)		2	Résultat reporté N-1 (si positif)	22 081,70
	Total général	61 500,00		Total général	63 081,70

Autofinancement	-	16 000,00
-----------------	---	-----------

RESULTAT INVESTISSEMENT	1 581,70
-------------------------	----------

RESULTAT FNT+INV	1 991,09
------------------	----------

Total dépenses Equilibre Réel 59 000,00

Total recettes Equilibre Réel 63 081,70

EQUILIBRE REEL 4 081,70

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 Eau et Assainissement.

Pour : 7 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. Questions diverses :

Rappel Pilat Propre : Pour l'anniversaire de ses 40 ans, un « *grand Pilat propre* » est reporté le samedi 14 mai 2022 à partir de 10 heures à Chaubouret (initialement prévu le samedi 9 avril 2022).

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Madame le Maire lève la séance à 21h45.

